

## COMMUNE DE BELVEZET

### PROCES VERBAL du conseil municipal Du jeudi 16 mai 2019

**Présents :** Raymond BONNEFILLE, Josiane GRANET, Catherine DOMENICHINI, Sonia STENGEL, Albert SAUER, Claude JOHNSON

**Absents excusés :** , Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, Emmanuel OREAL, Jérôme FRERY, Henry LARRERE,

**Procuration :** Emmanuel OREAL donne son pouvoir à Josiane GRANET, Jérôme FRERY donne son pouvoir à Raymond BONNEFILLE, Henry LARRERE donne son pouvoir à Albert SAUER.

**Date de convocation :** 9 mai 2019

**Secrétaire de séance :** Albert SAUER

Début de la séance : 20h00

#### **ORDRE DU JOUR :**

Avant le début la séance, Sonia Stengel demande que soit ajouté à l'ordre du jour l'approbation du parcours n° 1 de la Draille des Seynes et l'emplacement des œuvres. M. le Maire refuse cet ajout.

Deux remarques sont ensuite faite concernant les procurations :

- Josiane Granet date, en début de séance, la procuration polycopiée d'Emmanuel Oréal
- Henry Larrère n'a pas indiqué la date de la séance du conseil municipal sur sa procuration mais qu'il donnait procuration « pour le prochain conseil municipal ». Sa procuration est datée du 9 mai.

#### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2019**

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2) Avenant à la convention d'occupation précaire de l'Arbousier : approbation et autorisation donnée au maire de la signer**

Le Maire donne la parole à Catherine Domenichini, adjointe, qui présente à l'assemblée l'avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire du 28 mars 2019 entre la commune et M. Vincent Béraud. Cet avenant rappelle les textes de loi applicable et précise les différentes mesures prises en complément de la convention afin que la tranquillité du voisinage soit respectée. Dans ce sens, il a été décidé d'un commun accord avec le preneur que seules, cinq autorisations de boisson seront délivrées au maximum durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre toutes associations confondues sur le théâtre de verdure. De même, le lieu Café l'Arbousier/théâtre de verdure ne pourra accueillir que deux manifestations à son amplifié par mois, tous organisateurs confondus. Cet avenant est approuvé à l'unanimité. Autorisation est donnée au maire de le signer.

#### **3) Restauration de l'ancienne église – 2<sup>ème</sup> phase : demande de subvention à la DRAC**

Le maire indique à l'assemblée que la 2<sup>ème</sup> phase de restauration de l'ancienne église consiste en l'aménagement des espaces intérieurs, des abords et la restauration des façades. Il rappelle que le permis de construire correspondant a été obtenu et que l'estimation de ces travaux s'élève à 462 526,58 € HT. Afin de pouvoir financer cette seconde tranche, le maire propose au conseil municipal de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il précise que cette subvention sera accordée le cas échéant, sur le budget 2020 de la DRAC qui ne communiquera sa position qu'en 2020 également. Déposer la demande de subvention bien en amont est toutefois nécessaire car cela permet à la DRAC de recenser les besoins en financement pour l'année prochaine.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une subvention à la DRAC et donne l'autorisation au maire de signer tous les documents relatifs à cette demande.

#### **4) Achat d'un véhicule utilitaire : attribution du marché et autorisation donnée au maire de signer tout document relatif à ce marché**

Le maire rappelle que depuis le mois de décembre 2018, le camion Renault Mascott est en panne ce qui handicape le fonctionnement du service technique. La question du remplacement de ce véhicule avait été mise à l'ordre du jour de la séance du 7 mars puis reportée, Le maire informe l'assemblée que depuis, un appel d'offres a été réalisé sur la plateforme dématérialisée de l'Agence Technique Départementale selon la procédure imposée par le code des marchés publics pour la fourniture d'un véhicule utilitaire avec benne incluant la reprise du camion en panne. Plusieurs critères ont été définis dans le règlement de consultation pour sélectionner la meilleure offre : les services et garanties proposés, le descriptif du matériel, la valeur technique du bien d'après les documents fournis, le prix des prestations. Le maire indique que 3 offres ont été reçues via la plateforme dématérialisée provenant de : Renault, Nissan et Iveco. Après analyse des offres, le classement est le suivant :

	Note obtenue	Classement
IVECO	17.477	1
NISSAN	13.503	3
RENAULT	17.2	2

Le conseil municipal à la majorité, retient l'offre d'IVECO. Il donne l'autorisation au maire de signer toutes les pièces relatives à cette fourniture du camion. Le montant du camion IVECO est de 27 700,00 € HT, reprise du camion en panne comprise.

Résultat du vote : POUR tous les membres du conseil sauf CONTRE : Sonia Stengel. Abstention : Claude Johnson.

#### **5) Achat de matériels agricoles : choix de l'entreprise et autorisation donnée au maire de signer le devis**

Par délibération en date du 15 octobre 2010, la commune a pris l'engagement d'affecter un minimum de 20% des revenus locatifs des parcs photovoltaïques à des actions communales en faveur de la biodiversité. Le maire rappelle la volonté de la commune de mettre en place chaque année des jachères mellifères sur les parcelles communales. Afin de pouvoir les réaliser, il propose d'acquérir le matériel correspondant. Cela permettra d'avoir la maîtrise de leur plantation et d'utiliser d'autant plus, le tracteur communal. Considérant le coût d'une intervention externe et la possibilité de récupérer la TVA pour la commune, le matériel ainsi acquis serait amorti en maximum 3 années.

Albert Sauer prend la parole et présente les devis de deux fournisseurs pour le matériel suivant : gyrobroyeur, herse rotative, cultivateur

- Michel Equipement : 12 760,00 € HT
- Cévennes Motoculture : 7 600,00 € HT

A la majorité, le conseil municipal approuve le devis de Cévennes Motoculture et donne l'autorisation au maire de le signer.

Résultat du vote : POUR tous les membres du conseil sauf CONTRE : Sonia Stengel qui estime que ce devrait être un agriculteur de la commune qui soit rémunéré pour le semis des jachères. Catherine Domenichini lui rappelle qu'en 2018, Max Gallon en charge de cette opération, n'a pas eu le temps de la mener à bout. Aucun autre agriculteur n'est disponible et/ou intéressé.

#### **6) Restauration du compoix de la paroisse de Belvezet : approbation du devis de l'entreprise « la Reliure du Limousin et autorisation donnée au maire de le signer**

Le maire rappelle que la commune réalise régulièrement des opérations d'entretien et de restauration de ses archives. Après la restauration du plan cadastral parcellaire de 1832, le maire propose de restaurer le compoix de la paroisse de Belvezet daté de 1660. Il présente le devis de « La Reliure du Limousin » pour un montant de 1 259,25 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce devis et donne l'autorisation au maire de le signer.

**7) Travaux forestiers 2019 : présentation du programme, choix de l'entreprise et autorisation donnée au maire de signer le devis**

Dans la continuité des 20% de revenus des parcs photovoltaïques à consacrer à des mesures en faveur de la biodiversité, le maire propose au conseil municipal de réaliser deux opérations en forêt communale : l'une consiste à l'élagage d'un chemin de desserte dans le bois de la vièle, l'autre au débroussaillage des limites de la parcelle forestière n° 40.

Albert Sauer prend la parole et présente les devis obtenus pour ces travaux :

- Office National des Forêts (ONF) : 19 504,61 € HT
- Environnement Bois Energie (EBE) : 14 900,00 € HT

Albert Sauer précise qu'au cas où les travaux sont confiés à EBE, il faut ajouter le coût de la maîtrise d'œuvre de l'ONF de 600,00 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise EBE + la maîtrise d'œuvre ONF à 600,00 € HT. Il donne l'autorisation au maire de signer les documents relatifs à ces travaux.

**8) Electrification de la cloche : approbation du devis de l'entreprise Bodet et autorisation donnée au maire de le signer**

Le maire indique qu'actuellement les cloches de l'église ne sont pas programmées pour les événements (mariage, glas...). L'entreprise Bodet en charge de la maintenance de l'horloge et des cloches de l'église a établi à la demande de la mairie, un devis pour l'électrification de la cloche n° 2 en volée. Celui-ci s'élève à 5 304,70 € HT. Le conseil municipal, à la majorité, approuve le devis de l'entreprise BODET et donne l'autorisation au maire de le signer.

Résultat du vote : POUR tous les membres du conseil municipal sauf ABSTENTION : Sonia Stengel qui trouve le montant de devis élevé.

**9) Fourniture de stylos publicitaires : approbation du devis et autorisation donnée au maire de le signer**

Le maire présente à l'assemblée le devis pour la fourniture de 450 stylos publicitaires pour la commune d'un montant de 495,00 HT. Il indique que ces stylos seront destinés aux habitants et aux gens de passage. Le conseil municipal à la majorité approuve ce devis et donne l'autorisation au maire de le signer.

Résultat du vote : POUR Raymond Bonnefille, Josiane Granet, Emmanuel Oréal, Jérôme Fréry, Claude Johnson. CONTRE : Albert Sauer, Henry Larrère, Sonia Stengel. ABSTENTION : Catherine Domenichini

**10) Demande de subvention de l'association Alter Classic : soutien aux concerts organisés les 6 et 7 juillet à Belvezet**

Le maire informe l'assemblée que l'association ALTER CLASSIC dont le siège est à Belvezet organise les 6 et 7 juillet, trois concerts de musique de chambre. Le maire propose de soutenir cette initiative en accordant à l'association ALTER CLASSIC une subvention de 500,00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité alloue une subvention de 500,00 € à l'association Alter Classic.

**11) Droit de préemption urbain : parcelles B 716 et 717 – Le Puget**

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas préempter.

Néant

Fin de la séance : 21h02

Le secrétaire de séance  
Albert Sauer

